



AQDR

Ahuntsic Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



LA PAROLE DES AÎNÉS

**JOYEUSES FÊTES DE NÖEL
ET DU NOUVEL AN!
QUE DES ÉCLATS DE RIRE
POUR DISSIPER LA MOROSITÉ
EN CE TEMPS DE PANDÉMIE!
L'ÉQUIPE DE L'AQDR-ASTL**

Vers une société pour tous les âges...

1650, rue Viel, Montréal, Québec, H3M 1G5, tél. : (514) 332-8222, aqdr.astl@gmail.com

Édition du 10 décembre 2020



Mot du président

Joyeux Noël à tous nos lecteurs,

Espérons que l'année 2021 sera une année d'espoir et de renaissance. Après cette pandémie qui sera vaincue par un vaccin, nous retrouverons le droit de nous rassembler et de travailler tous ensemble pour un avenir meilleur dans une société plus juste.

A l'AQDR nous réclamons le transport en commun gratuit pour les aînés de Montréal. La mairesse Valérie Plante vient de réaliser la moitié de sa promesse, avec un tarif réduit de 50% le 1er juillet prochain pour les aînés. Espérons qu'elle supprimera l'autre 50% d'ici les élections.

A notre assemblée générale annuelle d'août 2019, la mairesse d'Ahuntsic-Cartierville, Émilie Thuillier, a confirmé la pertinence actuelle et le sérieux de l'engagement de la mairesse sur la gratuité

Dans l'ensemble du Canada, l'accessibilité gratuite aux médicaments d'ordonnance est

toujours à réaliser, comme c'est déjà fait dans tous les pays développés.

L'accès au Supplément de revenu garanti de la pension de vieillesse n'est pas encore totalement acquis rétroactivement pour tous les bénéficiaires qui y ont droit et oublient de le réclamer.

Les aînés qui habitent dans une résidence privée devront être protégés contre les évictions illégales et les hausses de loyer abusives. Nous luttons dans ce but présentement devant la Régie des loyers.

Tout ceci représente un grand chantier, ou le travail de nos membres sera indispensable. Venez vous joindre à nous.

En ce temps difficile, je vous adresse mes meilleurs voeux de Joyeux Noël et une année 2021 remplie de belles réalisations.

François Marquis

Montréal, novembre 2020





L'AQDR RÉCLAME TOUJOURS LA GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LES AÎNÉS

Montréal vient d'adopter son budget pour l'année 2021, qui s'élève à 6.167 G\$. Il prévoit d'investir 9.3 millions destinés à financer la tarification sociale en matière de transport collectif, la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans, ainsi qu'une réduction de 50% du tarif des aîné(e)s de 65 ans et plus, à compter du 1er juillet 2021.

La somme de 9.3 millions consacrée aux trois mesures ci-haut mentionnées est nettement insuffisante. Dans son plan d'action, l'administration Plante a établi comme une priorité la mobilité des aînés. Cette mesure pourrait venir en aide à plus de 330000 aînés montréalais. Il faut noter que l'ARTM, autorité chargée de fixer les prix des billets, n'a pas encore donné son aval.



L'AQDR, section Ahuntsic - St-Laurent, initiatrice de ce projet - qui regroupe 1200 membres - a lancé en 2015 une campagne pour la gratuité du transport collectif, à Montréal, pour les aînés de 65 ans et plus. Nous avons noté une sorte de discrimination envers les aînés de la métropole. En effet, depuis quelques années, les villes de la Rive nord et de la Rive sud, notamment Laval et Longueuil, accordent déjà ce bénéfice à ce secteur de la population. Dans le monde, un nombre croissant de villes a également établi cette mesure, souvent pour tous leurs résidents. C'est une tendance universelle.

Tout en soulignant qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, il faut mentionner qu'en ce qui concerne les personnes âgées, la promesse claire et nette de la mairesse Valérie Plante était la gratuité. Elle l'avait annoncée lors de sa campagne électorale en 2017, promesse qu'elle avait ratifiée devant une assemblée générale de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), section Ahuntsic - St-Laurent. De plus, cet engagement a été confirmé à l'occasion de plusieurs échanges, au cours des trois dernières années.

En septembre 2016, notre organisme a tenu une manifestation à la sortie du Métro Crémazie afin de sensibiliser le public et les autorités municipales à la nécessité d'agir rapidement dans ce domaine. Aussi, une pétition avec plus de 5000 signatures fut présentée à la Ville et à la STM.

TRANSPORT

L'AQDR travaille avec et pour les personnes âgées sur le plan de la défense de leurs droits collectifs. Nous sommes témoins, à tous les jours, à quel point ces personnes vivent dans la solitude, l'isolement et la pauvreté, notamment en ces temps de coronavirus. La pauvreté affecte un nombre élevé de cette population, surtout à Montréal, situation aggravée par la pandémie et par l'absence d'aide significative des gouvernements municipal, provincial et fédéral. Il y a des gens qui, même en temps normal, doivent se déplacer tous les jours à l'hôpital, au CLSC, visiter la famille, acheter l'épicerie, aller à la bibliothèque, à l'église, etc.

Le transport constitue un service essentiel pour les aînés et consomme pour eux une part très significative de leur budget. Il est utile de mentionner que 51% de ces personnes ne conduisent pas une voiture. De plus, il faut signaler que les aînés prennent le transport collectif en dehors des heures de pointe.

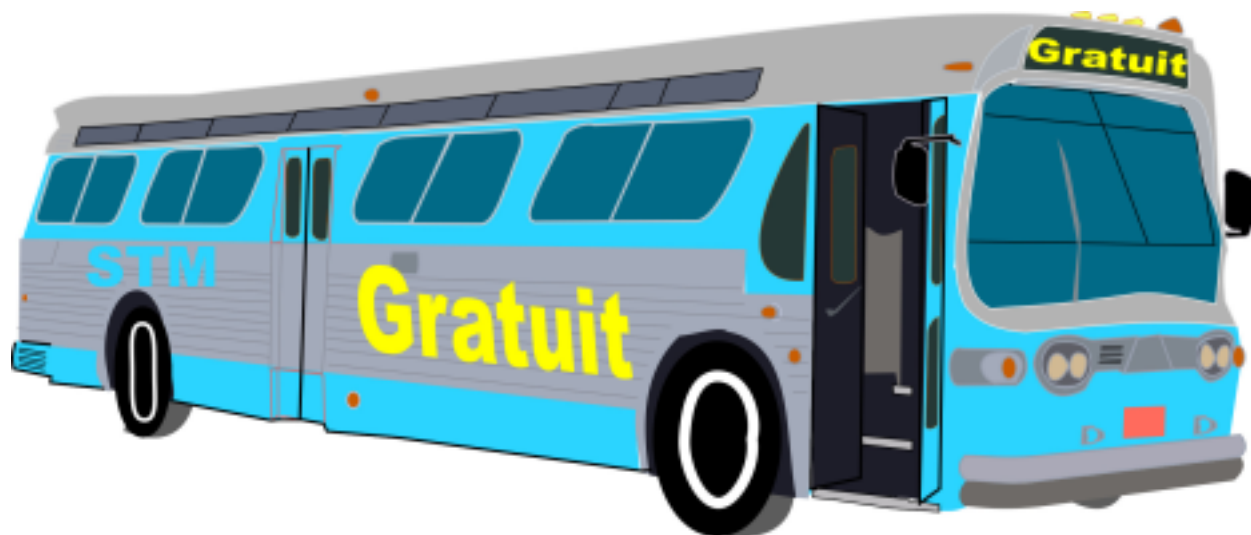
Concernant le coût de cette mesure, nous croyons que les gouvernements du Québec et du Canada - via Québec - devraient contribuer à son financement dont le montant annuel est évalué à environ \$ 30 millions de dollars. Il faut rappeler que l'ancien Premier ministre Couillard, lors de sa dernière campagne électorale pour sa réélection, avait promis la gratuité pour tous les aînés du Québec.

L'offre de la mairesse peut donc être qualifiée comme étant arrivée de façon tardive et très insuffisante. Les personnes âgées méritent ce bénéfice, car elles ont consacré toute leur vie à construire et améliorer la société dans laquelle nous vivons.

Dans ce contexte, l'AQDR entend poursuivre sa lutte jusqu'à l'obtention de la gratuité totale du transport collectif pour les aînés. La mairesse Valérie Plante doit respecter sa parole.

Oswaldo Nuñez
Vice-président
à l'AQDR Ahuntsic - St-Laurent
Ex-député fédéral

Montréal, novembre 2020



La gratuité du transport en commun pour les aînés : Pertinence sociale et politique

Le vieillissement démographique de l'île de Montréal influe sur sa dynamique sociale, politique et économique. La pyramide des âges illustre le processus du vieillissement de la population¹. L'évolution de la population âgée de 65 ans et plus occasionne de grands défis autant pour les individus que pour l'ensemble de la collectivité. Selon les données du dernier recensement, les personnes âgées de ≥ 65 ans représentent environ 17% de la population montréalaise, soit 328670 personnes. Le nombre estimé d'aînés en 2036 par l'institut de la statistique du Québec (ISQ) atteint 465800 personnes. Les perspectives démographiques jusqu'à 2036 de l'ISQ présentent notamment que le nombre projeté d'aînés très âgés (≥ 85 ans) s'accroîtra considérablement pour atteindre 91400 personnes et que le nombre de personnes de ≥ 90 ans augmentera de 20400 en 2016 à 38100 en 2036. Ces chiffres démontrent que les adaptations et changements entrepris seront bénéfiques non seulement à l'heure actuelle, mais également pour les années à venir.

À petite comme à grande échelle, les aînés ont tous des réalités très différentes, phénomène encore plus présent à Montréal. Effectivement, les aînés montréalais vivent davantage seuls ou sans soutien social, mais ils sont également plus nombreux à vivre dans la pauvreté. Les aînés de l'île de Montréal sont effectivement plus pauvres qu'ailleurs au Québec et au Canada. Le vieillissement de la population est certes inéluctable, mais il n'est point problématique en soit. Les différents enjeux occasionnés par le vieillissement deviennent problématiques lorsqu'ils évoluent dans un environnement non adapté à la réalité sociodémographique.

De ce fait, les différents enjeux énumérés si haut pourraient être modifiés et améliorés avec une offre de service adaptée à la réalité des aînés montréalais. C'est notamment dû à cette pluralité de facteurs et à cette intersectionnalité de problématiques que l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent présente ce rapport. La pauvreté, la défavorisation sociale, la santé, la participation sociale sont tous des secteurs reliés avec la mobilité des aînés.

La mobilité des personnes aînées est incontestablement un enjeu de société important, une présentation du profil des aînés montréalais permet d'en comprendre l'importance. Pour répondre aux besoins multiples de cette population, les défis sont nombreux et complexes. Cependant, certaines actions sont prioritaires pour entreprendre un changement ayant des répercussions concrètes. Dans cette intention, il importe de mettre en œuvre des idées, des pistes et des actions dans le but d'accroître la mobilité des aînés par le biais d'une offre de transport adapté à leurs besoins, leur réalité économique et sociale et de favoriser le transport actif. C'est dans cet ordre d'idée que l'AQDR/ASTL revendique une meilleure accessibilité au transport en commun, notamment par la gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans et plus, une action à pertinence sociale et politique indéniable.

Ce rapport est divisé en 5 sections. La première section dresse un aperçu du profil sociodémographique de l'île de Montréal, traitant principalement de la situation économique des aînés, les différences territoriales marquées, la défavorisation

RAPPORT DE RECHERCHE


sociale, l'isolement et l'hétérogénéité de la population aînée montréalaise. Ce profil cherche à présenter la diversité présente au cœur de l'île qui crée ainsi une multitude de besoins pour lesquels les ressources sont insuffisantes. Il démontre également qu'un transport accessible viendrait contrebalancer les problématiques en facilitant grandement la vie de la population aînée, surtout celle des plus vulnérables. La seconde section traite des différents moyens de transports utilisés par les aînés, ainsi que de leurs pratiques de déplacements qui diffèrent de celles des autres tranches d'âge. Présentant

ainsi la pertinence de poser des actions adaptés et personnalisé aux pratiques des aînés. La troisième section présente l'importance de l'enjeu de la mobilité des personnes âgées, notamment en présentant la pertinence sociale et politique reliée à celui-ci. La quatrième section fait état des modalités du transport en commun déjà présentes actuellement ainsi qu'un examen des conditions des piétons âgés. La cinquième porte un regard sur les expériences et alternatives positives présentes ailleurs au Québec et à l'international.

Laurence Dubé
Recherchiste

Montréal, novembre 2020

Émilie Thuillier
Mairesse d'Ahuntsic-Cartierville

 514 872-2246

 emilie.thuillier@montreal.ca

 @ThuillierEmilie

 /emilie.thuillier.52



TARIFICATION DU TRANSPORT EN COMMUN : UNE PROMESSE ÉLECTORALE NON TENUE

L'AQDR-ASTL réclame la gratuité dans les transports en commun pour tous les aînés de Montréal

Montréal, le 18 novembre 2020 – L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Ahuntsic-Saint-Laurent (AQDR-ASTL) prend bonne note de la position budgétaire de la Ville de Montréal pour 2021 concernant la diminution de cinquante pourcent (50 %) des coûts de transport pour les aînés de

65 ans et plus, à compter de juillet 2021. L'AQDR-ASTL remercie la mairesse de la ville de Montréal Valérie Plante de s'être penchée sur cette problématique et d'avoir voulu faire un suivi de ce dossier. C'est un pas en avant très important.

L'AQDR-ASTL n'a rien contre la tarification sociale, mais sa position depuis quelques années est la demande de gratuité du transport en commun pour les personnes aînées. Madame Valérie Plante était venue à une assemblée générale de la section de l'AQDR-ASTL présidée par l'actuel vice-président M. Osvaldo Nuñez, en octobre 2017, à l'époque président. Madame Plante, alors candidate à la mairie avait promis à l'assemblée présente la gratuité du transport pour les personnes aînées de 65 ans et plus, au cours de son mandat.

Par la suite, il y a eu plusieurs échanges à cet égard, entre l'actuel président de l'AQDR-ASTL, M. François Marquis et le bureau de la mairesse. De plus, M. Richard Chrétien, responsable du comité transport de l'AQDR nationale et M. Nuñez ont récemment présenté le mémoire en ce sens au comité de consultations de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

L'AQDR-ASTL en tant qu'initiatrice de la campagne sur la gratuité du transport en commun des personnes aînées recommande à la ville de mettre fin à la discrimination en matière de transport collectif dont sont victimes les 336000 aînés montréalais par rapport aux 411000 aînés des villes voisines de la rive nord et de la rive sud qui ont établi la gratuité depuis quelques années.

-30-

Source: Nadia Kapinga, coordonnatrice AQDR-ASTL
514-332-8222



Christine St-Pierre

Députée de l'Acadie



1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 540
Montréal (Québec) H3M 3E2
Tél. 514-337-4278
Courriel : cstpierre-acad@assnat.qc.ca

Chères citoyennes et chers citoyens,

Cette année n'a pas été facile. Le Québec subit actuellement la deuxième vague de son combat contre la COVID-19. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous relèverons ce défi.

Je vous souhaite un Joyeux Noël en famille

Santé et Sérénité pour l'an 2021.



LES MODALITÉS D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂNÉES : Étude comparative sur les expériences au Québec et ailleurs

Depuis plusieurs décennies maintenant on aborde le terme du vieillissement et de la société comme un point tournant dans le dessein québécois. Les aînés font de plus en plus les manchettes abordant les différentes dimensions du vieillir ensemble, au quotidien, individuellement et collectivement. C'est alors qu'on parle du phénomène du vieillissement au Québec, à cause de la démographie vieillissante et accélérée chez la population québécoise.

Ces changements démographiques sont parfois publicisés, par les médias, comme une catastrophe ou un fardeau social qui « coûtera trop cher au système de santé et à l'économie ». Avec l'arrivée de la covid-19, les aînés sont revenus aux premières loges de l'actualité. La pandémie les a, effectivement, touchés de plein fouet. Non seulement, ils font partie des populations les plus à risque de complications du virus, mais leurs milieux de vie sont des véritables foyers d'éclosion. De plus en plus d'attention leur a été accordée depuis le mois de mars, alors que l'Organisation Mondiale de la Santé affirmait l'état d'urgence sanitaire à l'échelle planétaire.

Ces situations n'avaient pas été prévues et les gouvernements québécois n'étaient pas prêts à faire face à de telles situations. Ce retournement de situation soulève des questionnements importants quant à nos milieux d'hébergement pour personnes aînées et aux politiques sociales les régissant.

Basé sur le critère de l'âge, les personnes de 70 ans et plus se sont faites isolées et exclues des activités économiques et du reste de la société le temps de la pandémie. On leur a demandé de rester chez elles, sans aucun contact avec l'extérieur. Certes, ces mesures d'hygiène sociale et de distanciation sociale avaient pour but de protéger ces personnes, toutefois, un âgisme renouvelé ou refiguré s'y cache. Il ne faudrait que les titres de journaux alimentent la perception sociale des aînés frêles, vulnérables, inutiles ou coûtant trop chers.

Les personnes âgées ne sont pas un groupe social homogène, malgré que nous ayons tendance à les regrouper dans la même catégorie sociale. Or, la diversité des trajectoires de vie et des portraits du vieillissement nous indique, qu'au contraire, les aînés sont un groupe tout à fait

RAPPORT DE RECHERCHE

hétérogène, à profils variés et diversifiés et que plusieurs sous-phénomènes colorent les vieillissements au Québec.

Il nous faut donc des structures sociales et politiques capable d'intégrer ces différences en besoins au système. En effet, les vieillissements de la population québécoises sont multiples et nécessitent une planification différente des actions gouvernementales dans divers secteurs, autant dans le travail, dans le transport, dans le logement qu'en solidarité sociale et en matière de santé et de services sociaux (Gouvernement du Québec, 2016).

Pour conclure l'introduction, la situation de vie dans les milieux d'hébergement nous

inquiète. Sans mettre l'emphase sur des préjugés prédominants autour de la vieillesse qui décrépît, nous voulons inscrire cette analyse dans un courant innovateur et créatif du portrait positif de la vieillesse, laissant entendre que les années accumulées d'expérience et le bagage de vie des personnes sont considérés comme des leviers d'empowerment, de sagesse et d'affirmation de soi, dans le respect, la dignité, l'autonomie et le rétablissement.

Extrait du rapport de recherche rédigé par
Gabrielle Phaneuf
Étudiante et contractuelle
Gérontologie sociale et communication
organisationnelle.

Montréal, novembre 2020

f i t

L'honorable
MÉLANIE JOLY
DÉPUTÉE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

MEILLEURS VŒUX À TOUS.
PRENEZ SOIN DE VOUS, DE VOTRE FAMILLE ET DE VOS PROCHES.

Joyeuses Fêtes

POUR JOINDRE MON ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION,
APPELEZ AU 514-383-3709 OU ÉCRIVEZ À MELANIE.JOLY@PARL.GC.CA

Le Parlement du Québec
Assemblée nationale



DES NOUVELLES DU PRÉSIDENT NATIONAL

Chers membres de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent,

C'est avec grand plaisir que je profite de cette publication pour vous transmettre les dernières nouvelles de l'AQDR nationale.

Lors de l'Assemblée générale de juin 2020, nous avons proposé un retour aux sources pour notre Association basé sur l'amélioration des communications et la mise en place de programmes de formation en défense de droits et gouvernance.

Depuis lors, notre administration a mis en place plusieurs initiatives pour améliorer les communications; en tout premier lieu, nous avons mandaté le Comité de soutien aux sections locales de communiquer mensuellement avec la permanence ou la présidence de chacune des sections locales pour les informer des dernières décisions du conseil d'administration de l'AQDR nationale, du statut de développement des divers projets en cours ainsi que de l'évolution des activités avec nos principaux partenaires. En contrepartie, les sections locales nous informent de leurs activités, des enjeux auxquels ils font face et de l'aide qu'ils désirent obtenir de l'Association.

En ce qui concerne les relations avec les médias, nous avons récemment fait l'embauche d'une responsable des communications, dont le mandat consiste à effectuer une veille médiatique proactive et la publication des prises de position de notre Association face aux divers événements

ou décisions ayant un impact direct ou indirect sur nos membres et les aînés en général.

Le directeur général, Serge Séguin et moi avons entrepris une tournée virtuelle de toutes les sections locales de l'AQDR, afin d'échanger avec elles sur les enjeux auxquels elles font face, de vérifier leurs attentes envers l'Association et de partager nos points de vue sur les sujets de l'actualité. À ce jour, nous avons communiqué avec 28 sections locales. Ce processus se poursuivra au cours des prochains mois.

À la demande de plusieurs membres des permanences des sections locales, nous sommes à mettre en place l'infrastructure pour la tenue régulière de rencontres afin qu'ils puissent échanger et discuter entre eux. Ce projet devrait voir le jour en janvier 2021.

Tel que mentionné précédemment, la seconde composante du processus de retour aux sources de notre mouvement était la mise en place de programmes de formation afin de fournir des outils adéquats pour la conduite de notre mission commune.

La préparation de la formation de défense de droits progresse bien. Le contenu de cette formation est prêt et nous sommes à tester le tout avec un projet pilote en collaboration avec quelques sections locales. À ce jour, nous avons effectué deux sessions pilotes et nous prévoyons en faire deux autres avant la fin de 2020. Cette formation de deux jours avait été préparée pour

une session en face à face mais suite aux restrictions mises en place par la Santé Publique face à la pandémie du COVID-19, nous avons dû modifier le contenu ainsi que l'approche pédagogique pour nous adapter à une session virtuelle par vidéoconférence ZOOM. Ces sessions de formation seront disponibles à toutes les sections intéressées à compter du mois d'avril 2021.

Pour ce qui est de la formation en gouvernance, le contenu a été déterminé et la préparation suit son cours. Des sessions pilote seront tenues bientôt pour tester le tout. Ces formations seront aussi offertes à toutes les sections intéressées à compter du mois d'avril 2021.

Nous avons aussi redémarré plusieurs comités nationaux qui étaient plus ou moins actifs au cours des dernières années; fait à remarquer, certains comités étaient demeurés actifs mais leurs mandats ont été modifiés pour répondre aux besoins actuels.

Voici la liste des comités (**voir l'encadré**):

Si vous désirez contribuer aux travaux de ces comités, n'hésitez pas à communiquer avec la permanence de votre AQDR locale.

Enfin, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan de communication et d'un plan stratégique pour le recrutement de commanditaires, de nouveaux membres et de publicité dans les médias.

Comme vous pouvez le constater, votre Association est très active pour mettre en place un mouvement moderne, actif et collaboratif en vue de promouvoir, diffuser et défendre les droits des aînés.

En terminant, au nom des membres du conseil d'administration et des employés de la permanence de l'AQDR nationale, je vous souhaite un très joyeux Noël malgré les circonstances actuelles : santé, bonheur et prospérité pour 2021. N'oubliez pas de suivre scrupuleusement les consignes de la Santé Publique durant la présente crise sanitaire : portez un masque en public, évitez les regroupements et voyages inutiles et gardez une distance de deux mètres entre vous, et tout ira bien.

Pierre Lynch
Président, AQDR nationale

Montréal, novembre 2020

La liste des comités actuellement actifs :

- comité de soutien aux sections locales, avec Micheline Major comme responsable ;
- comité transport, avec Richard Chrétien comme responsable ;
- comité santé, avec Alain Lampron comme responsable ;
- comité pour les résidences privées pour aînés (RPA), avec Michel Legault comme responsable ;
- comité de revenu et fiscalité, avec Pierre-Charles Poulin comme responsable ;
- comité communications, avec Jean Carette comme responsable ;
- comité de formation, avec Jean Carette comme responsable ;
- comité des communautés culturelles, avec Nelson Ojeda comme responsable.



Joyeux Noël et Bonne Année!

En cette période de distanciation sociale, je vous souhaite de profiter de ce temps des fêtes et de célébrer avec prudence.

Merry Christmas and a Happy New Year!

In this time of social distancing,
I wish you a safe and enjoyable holiday.



Emmanuella Lambropoulos

Députée / MP Saint-Laurent

Emmanuella.Lambropoulos@parl.gc.ca

514-335-6655

750, Marcel Laurin Bureau 102, Saint-Laurent, QC H4M 2M4



MADAME HÉLÈNE ROBILLARD-FRAYNE LAURÉATE DU PRIX HOMMAGE AÎNÉS POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL

L'AQDR Nationale fière de sa 2e Vice-Présidente, Lauréate du Prix Hommage Aînés pour la région de Montréal

Montréal, 13 novembre 2020 - L'AQDR Nationale a vu avec fierté, sa 2e Vice-Présidente, Mme Hélène Robillard-Frayne, recevoir un Lauréat du Prix Hommage Aînés 2020 pour la région de Montréal.

Le prix est décerné par le Gouvernement du Québec et vient souligner le bénévolat exceptionnel de ces aînés dans leurs régions respectives et cette année, le 9 novembre dernier, ils étaient 18 Lauréats, à recevoir ce prix.

L'AQDR Nationale saisit cette occasion pour féliciter Madame Robillard-Frayne qui est également administratrice de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent, car elle a aussi reçu, en avril dernier, la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés qui souligne son engagement bénévole et son dévouement dans l'atteinte de la mission de l'AQDR qui est la défense collective, la protection et la promotion des droits des personnes aînées.

-30-

À propos de l'AQDR

Depuis 41 ans, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées est présente dans la société québécoise pour défendre les droits des aînés et faire entendre leur voix. L'AQDR regroupe tout près de 25 000 membres dans 40 sections dans les 16 régions administratives du Québec.

Informations sur la Lauréate : <https://www.quebec.ca/gouv/reconnaissanceprix/prix-hommage-aines/laureats-2020-prix-hommage-aines/#c74760>

Renseignements :

Michelle Dunn, Responsable des communications AQDR Nationale 514-935-1551 poste 228

Publié dans Parole des aînés par Nadia Kapinga

Coordonnatrice à l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent

Montréal, novembre 2020



Loi n° 56 sur les proches aidants: Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives

(Adopté le 28 octobre 2020)

Cette loi prévoit les grandes lignes de la future politique nationale des proches aidants et donne six principes directeurs :

- reconnaître l'apport considérable des personnes proches aidantes à la société québécoise et l'importance de les soutenir;
- favoriser la préservation de la santé et du bien-être des personnes proches aidantes ainsi que le maintien de leur équilibre de vie;
- considérer la diversité des réalités des personnes proches aidantes dans la réponse à leurs besoins spécifiques;
- reconnaître l'expérience des personnes proches aidantes et leurs savoirs, de même que ceux de la personne aidée, et les considérer dans le cadre d'une approche basée sur le partenariat;
- respecter les volontés et les capacités des personnes proches aidantes quant à la nature et à l'ampleur de leur engagement;
- faciliter la concertation gouvernementale et collective au niveau national, régional et local en impliquant les personnes proches aidantes pour favoriser des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

Le but derrière toutes ces démarches est de faciliter la reconnaissance et l'accompagnement des personnes proches aidantes à l'avenir, peu importe le gouvernement en place

Jusqu'à l'arrivée de cette loi il n'y avait que certaines mesures partielles, provisoires et toujours temporaires, visant à pallier la précarité financière des proches aidants. D'autres mesures donnent quelques droits aux proches aidants, surtout au niveau de l'impôt et de jours de congés dans la Loi des normes du travail. Maintenant, la loi oblige le gouvernement à énoncer une politique concernant les proches aidants et tenir compte de leur précieux apport à la société.

Cette loi oblige à établir les mesures pour protéger leur santé physique et mentale. Nous savons qu'une bonne partie des proches aidants sont des personnes âgées, elles mêmes

susceptibles de tomber malade. La charge de travail, le stress, la détresse que les proches aidants vivent, nécessitent des soins spécifiques, et des mesures concrètes d'appui, et ce, sans compter la perte ou diminution du revenu lorsque ils doivent quitter le marché du travail ou réduire le temps travaillé pour s'occuper de la personne aidée.

Tous ces aspects devront être considérés à l'intérieur d'une vraie politique nationale des proches aidants. À l'AQDR, nous avons un nombre important de nos membres qui jouent le rôle de proches aidants (environ 22% de nos membres). Il s'agit de personnes âgées qui s'occupent d'aider d'autres personnes âgées. Ils jouent un rôle essentiel dans notre société et le gouvernement se doit de leur assurer les services de soins à domicile de façon continue à même du personnel stable.

LES PROCHES AIDANTES

Le rôle de proche aidant revête une grande importance dans la poursuite de l'objectif du gouvernement, partagé par la majorité, de vouloir que les personnes vieillissantes restent à la maison le plus longtemps possible. Objectif louable, qui retarde ainsi l'hébergement institutionnel, qui permet d'économiser de l'argent des ressources publiques, mais qui nécessite beaucoup d'appui. La conciliation proche-aidance-travail doit faire partie de la politique. Faisons justice aux proches aidants!

Selon le Regroupement des aidants-naturels du Québec (RANQ) plus de 20 % des personnes proches aidantes vivent de l'insécurité financière. Le RANQ se réjouit, par ailleurs, que la loi vise à réduire la précarité financière de celles et ceux qui offrent, avec amour et sans s'épargner, des soins et des services aux personnes les plus vulnérables.

Il est nécessaire de changer la culture actuelle des mesures à la pièce : c'est d'une politique globale, incluant tous les enjeux vécus par tous les proches aidants, qu'ils prennent soins de leur conjoint, d'un ami, d'un enfant ou d'un parent âgé que le Québec a besoin, afin d'apporter des mesures équitables pour soutenir le quart des Québécois qui prend soin de la population la plus vulnérable.

Il faudra demeurer attentif aux prochains pas du gouvernement visant à élaborer la politique globale nationale et le plan d'action qui suivra.

Zaida Nuñez, administratrice
à l'AQDR Ahuntsic-Saint-Laurent

Montréal, novembre 2020



ESPOIR (ESPERANZA)

Poème d'Alexis Valdés, écrivain cubain

Traduction : Ovide Bastien, Collaboration spéciale



Quand la tempête passe
Que se retrouvent les chemins
Et que nous soyons survivants
d'un naufrage collectif.
Avec le cœur en pleurs
Et le destin béni,
Nous nous sentirons heureux
d'être juste vivants.
Et nous donnerons un câlin
au premier inconnu
et nous louerons la chance
de garder un ami.
Et puis nous nous souviendrons
de tout ce que nous avons perdu
et d'un seul coup nous apprendrons
tout ce que nous n'avons pas appris.
Nous ne serons plus jaloux,
Car nous aurons tous souffert.
Nous ne serons plus indolents
Nous serons plus compatissants.
Vaudra plus ce qui est à tous
Que ce qu'on n'a jamais obtenu
Nous serons plus généreux
Et beaucoup plus engagés
Nous comprendrons la fragilité
De ce que signifie être en vie
Nous ressentirons de l'empathie
À l'égard de celui qui est et de celui qui n'est plus.
Le vieux nous manquera
Celui qui demandait un sou au marché
dont nous ne connaissions pas le nom,
mais qui était toujours à tes côtés.
Et peut-être que le pauvre vieux
Était ton Dieu déguisé.
Tu n'as jamais demandé son nom
parce que tu étais pressé.
Et tout sera un miracle
Et tout sera un héritage
Et la vie sera respectée,
la vie que nous avons gagnée
Quand la tempête passe,
Je te prie, Dieu affligé,
de nous rendre meilleurs,
tel que tu nous avais rêvés.



Haro sur les fonds de pension à prestations déterminées.

Bouc-émissaire de la sécurité financière des personnes retraitées, les fonds de pensions à prestations déterminées sont attaqués depuis toujours par les gouvernements et les employeurs, qui les considèrent comme des « Cadillac » pour les salariés. Selon eux, les travailleurs ne méritent pas de vivre à l'abri des soubresauts du système capitaliste. La sécurité financière des retraités doit dépendre de décisions économiques et des sauts aléatoires des bourses mondiales, dont ils ne sont pas responsables. La plupart des régimes de retraite en milieu de travail syndiqué sont des régimes à prestations déterminées.

Un peu d'histoire...

Depuis le XIXe siècle, les travailleurs réclament une forme de sécurité du revenu pour leur retraite. De nombreuses grèves et négociations syndicales ont permis d'inclure dans leur cahier de revendications des clauses sur la retraite des salariés. Les fonds de pension des entreprises permettent de conserver l'expertise de leurs salariés à l'interne en évitant une trop grande rotation du personnel. Historiquement, les « grosses compagnies » riches qui offraient des petits salaires à leurs employés permettaient l'instauration de régime de retraite à prestations déterminées sans impact sérieux sur les finances de l'entreprise. Parce que les employés vivaient rarement plus de trois ans après leur retraite, tous considèrent les fonds de pensions comme du salaire différé.

Au cours du XXe siècle, la santé, la sécurité et la qualité de vie des travailleurs ont progressé et ont permis une survie plus importante des retraités. Avec la lenteur d'un escargot, les gouvernements ont commencé à établir une réglementation pour protéger les régimes de retraites à prestations déterminées. Cette stabilisation des fonds de retraites ne plaisait pas aux entreprises.

Les coûts commençaient à devenir conséquents. De terribles abus de la part des compagnies (sentence Singer, fabricant de machines à coudre) ont mené la Cour Suprême du Canada à forcer les gouvernements à réglementer les fonds de pension. Les abus les plus fréquents sont le vol de la caisse de retraite pour financer une délocalisation de l'entreprise vers des pays comme la Chine ou le Mexique ou se payer des congés de cotisation au fonds de retraite.

Historiquement, seuls les régimes à prestations déterminées ont fait l'objet de luttes importantes de la part des travailleurs pour les conserver ou les améliorer.

Qu'est-ce qu'un fonds de pension à prestations déterminées?

Dans un régime à prestations déterminées, le montant de la rente est fixé à l'avance selon une règle définie dans le règlement du fonds de pension souvent négocié entre la partie syndicale et patronale. C'est un ou des actuaires qui proposent les règles de financement et d'administration du régime. Ces règles doivent

RÉGIMES DE RETRAITE

être équilibrées pour permettre le versement à long terme des prestations aux retraités.

Cette formule correspond généralement à un pourcentage du salaire multiplié par les années de service reconnues par le régime. C'est ce qui amène à la création d'une caisse commune approvisionnée par les employeurs et les travailleurs avec des prélèvements de cotisations sur leur salaire. C'est le seul régime de retraite où, ultimement, c'est l'employeur qui comble le déficit de la caisse de retraite. Ce qui amène des employeurs à se payer des congés de cotisation dans les périodes de «vaches grasses», sans penser aux conséquences en période de «vaches maigres».

Qu'en est-il des autres formes de financement de la retraite?

En faisant abstraction des régimes publics (Régie des rentes du Québec et sécurité de la vieillesse du fédéral) dont les revenus sont nettement insuffisants, les autres formes de financement complémentaires de la retraite sont essentiellement de l'épargne-retraite sous différentes formes, qui ont comme caractéristique principale de rendre les revenus à la retraite tributaires du rendement des marchés financiers ou de la capacité des salariés à se discipliner comme l'écureuil qui sent venir l'automne.

Dans une société dont la consommation est le moteur de l'économie, l'épargne subit des pressions qui font que c'est peu attrayant à envisager comme mode d'accumulation de richesse, pour une sécurité du revenu à la retraite. C'est un phénomène connu qu'au XX^e siècle l'endettement des familles est inversement proportionnel à l'épargne. L'endettement étant la grande gagnante!

Oubliez le « bas de laine », les REÉRs et les investissements à la bourse. Ces solutions sont de nature incertaine pour une retraite paisible.

Les autres régimes, comme les régimes à

cotisations déterminées, à prestations cibles et autres jumeaux proposés aux travailleurs divergent des régimes à prestations déterminées par le côté aléatoire des revenus versés à la retraite. C'est le bénéficiaire qui vit avec le risque financier. La belle logique!

L'AQDR a raison de dénoncer certains aspects de la loi 68 de la CAQ, parce que les régimes à prestations cibles ne sont qu'un cadeau aux employeurs ayant pour conséquence de transférer le fardeau financier sur les travailleurs. Pire, ils permettent aux employeurs d'offrir aux employés un régime à prestation cible à la place d'un régime à prestations déterminées!

Quel avenir pour la sécurité financière des aînés?

Les régimes à prestations déterminées étant les plus sûrs pour les retraités en autant qu'ils soient surveillés par une réglementation efficace, ils devraient être étatisés et rendus disponibles à l'ensemble des travailleurs du Québec.

Tout travailleur devrait bénéficier d'une épargne sur son salaire qui serait conséquente avec des cotisations patronales obligatoires pour alimenter une gigantesque caisse commune.

La vraie solution, c'est un régime universel d'épargne qui viendrait grossir la Régie des rentes du Québec et offrir la possibilité d'obtenir 70% du salaire moyen des individus à la retraite.

Références :

Liens internet permettant de voir plus clair dans les régimes de retraites :

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/rcr/Pages/regimes_complementaires.aspx

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/source_revenus_retraite/regimes_privés/Pages/rcr.aspx

Jean-Paul Lahaie

Trésorier à l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent



COURRIER DES LECTEURS

Journal Le Devoir, le 5 juin 2015

NON PUBLIÉE

Jacques Parizeau a perdu une bataille, mais il n'a pas perdu la guerre. Lors de la campagne électorale de 2008, je lui ai dit qu'un ancien journaliste connu m'a informé que le Président des élections avait signalé en 1996 dans son rapport que 120 000 personnes avaient été admises à voter au référendum sans en avoir légalement le droit.

Elles étaient des « doublons » en langage électoral. « Vous êtes parti trop vite, lui ai-je dit, nous avons « perdu » par 54 000 voix. Qu'auriez-vous fait si vous aviez su cela avant de démissionner ? » Et la réponse de M. Parizeau : « Ne me poussez pas à la nostalgie... Si j'avais connu ce fait en temps utile, j'aurais repris le combat et nous l'aurions gagné ! »

Tout ceci pour dire que le référendum de 1995 a rassemblé une majorité de OUI. Et qu'avec un peu plus de courage, les leaders qui ont suivi auraient pu nous en rendre conscients et faire de nous un peuple libre. MONSIEUR a fait tout ce qu'il avait promis de faire. Et il n'a jamais dit autre chose que ce qu'il a réellement fait.

Il était de l'étoffe des grands hommes, digne de notre respect et de notre affection les plus sincères. Il avait beaucoup reçu de la vie et il a eu la noblesse de rendre autant à la société sans rien attendre en retour. Lise Payette nous rappelle que nous sommes désormais privés de ses solutions et de ses idées nouvelles pour toujours. A moins que nous nous décidions à nous tenir debout, à avoir de la mémoire, de la volonté et du courage. « Je me souviens » ... que nous sommes quelque chose comme un grand peuple !

François Marquis
Président AQDR Ahuntsic-St-Laurent

Montréal, novembre 2020





PANDÉMIE DE LA COVID : ADAPTATION DES ACTIVITÉS À L'AQDR-ASTL

À l'AQDR-ASTL, le travail se poursuit au-delà du contexte de la pandémie.

Le 1er avril marque le début de l'année financière dans la plupart des organismes communautaires ; par conséquent, le début de nouvelles activités. C'est le cas à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées d'Ahuntsic St-Laurent (AQDR-ASTL).

Pandémie oblige, des activités prévues dans le plan d'action 2020-2021 se déploient au rythme du contexte sanitaire. Certaines n'ont pas pu être réalisées à la suite de nouvelles mesures de la Santé publique face à la deuxième vague de la pandémie au Québec.

C'est le cas de la visite du Musée des beaux-arts de Montréal, à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, célébrée à travers le monde, le 1er octobre de chaque année. Visite que nous comptons organiser dès que possible.

En ce qui concerne les activités telles qu'adaptées à la pandémie, le télétravail se poursuit et les réunions se tiennent sur Zoom ou par téléphone. La Permanence est assurée au bureau par le personnel à tour de rôle. L'objectif est de garder tous les dossiers à jour.

Nadia Kapinga
Coordonnatrice à l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent

Montréal, novembre 2020

Les membres du conseil d'administration, quant à eux, continuent également à prendre part aux activités de représentation sur Zoom aussi.

Pour rester en contact avec ses membres et les fidéliser, l'AQDR-ASTL a pensé téléphoner à ceux et celles qui fêtent leur anniversaire de naissance, le jour même pour leur souhaiter joyeuse fête. Cette initiative est appréciée par les bénéficiaires. Parmi ces personnes, figure madame Jeannine Roy-Nuckle, administratrice du conseil d'administration, qui a fêté ses 85 ans le 27 novembre 2020. Nous lui souhaitons encore, ainsi qu'à tout le monde, santé et plein de bonheur !

En cette période où le monde est frappé de plein fouet par la pandémie, la roue continue à tourner à l'AQDR-ASTL. Nous faisons de notre mieux en tant que Coordinatrice et Secrétaire-comptable pour adapter nos activités au contexte actuel. Le tout dans une collaboration avec les membres du conseil d'administration et nos plus de 1200 membres. Nous les mobilisons régulièrement afin qu'ils participent massivement à nos activités pour la défense collective des droits des aînés d'Ahuntsic Saint-Laurent.



MES PREMIERS PAS AU QUÉBEC

Je suis arrivée au Québec le 19 octobre 2019, en tant que nouvelle immigrante au Canada, sur un territoire inconnu pour moi et ma famille. J'avais pour objectif de réaliser mes rêves personnels et professionnels. Des premiers mois au Québec qui ont coïncidé avec la crise sanitaire de la COVID-19, rendant ainsi mon adaptation frustrante.

Ma première expérience professionnelle au Québec m'a été offerte par l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et près retraitées (AQDR) à Ahuntsic-Saint-Laurent. Ce fut une double opportunité pour moi : la première, de m'insérer dans le monde professionnel québécois et ainsi, faciliter mon intégration dans la société. En second, réaliser mon souhait de travailler auprès des aînés, tel a été mon objectif de départ motivé par les liens forts que j'avais avec ma grand-mère, décédée de la maladie d'Alzheimer.

Je profite de cet espace qui m'est offert pour remercier toute l'équipe de l'AQDR de sa confiance et de m'avoir accueillie au sein de l'organisme et soutenue durant cette année marquée par la pandémie. Aussi, mes remerciements s'adressent plus particulièrement au président François Marquis, au vice-président Osvaldo Nuñez, qui m'a offert ce plaisir de faire partie de l'équipe. Je remercie la coordonnatrice Nadia Kapinga, qui a su m'encadrer et me soutenir durant mes apprentissages du travail de bureau en tant que secrétaire-comptable.

Malika Boucherrab
Secrétaire-comptable à l'AQDR Ahunstic-St-Laurent

Montréal, novembre 2020



LE VRAI VISAGE DE LA BEAUTÉ



Lorsque j'étais plus jeune, j'étais fasciné par les apparences matérielles de la beauté. J'en avais une vision romantique et sensuelle. Mais en prenant de l'âge, j'ai réalisé avec étonnement qu'aucune forme de beauté n'est durable quand elle n'est pas reliée à sa racine spirituelle, à ce souffle d'amour qui enivre la nature. C'est surtout le cœur et l'âme qui parlent par la beauté de la personne que nous aimons.

Même quand elle suscite l'émerveillement, le désir et la passion, la beauté n'a aucune racine quand elle ne révèle pas son âme. Elle exprime l'audace de la foi, l'ardeur de l'espérance et la chaleur de l'amour. C'est comme cela que la beauté devient immortelle, à l'abri de l'irréparable outrage du temps.

On oublie la beauté d'une personne qu'on n'aime plus. Mais la beauté de nos parents et de notre conjoint(e) sont souvent inoubliables, parce qu'ils expriment ce qu'il y a de plus noble : l'amour inconditionnel donné et partagé! Dans ce chemin d'amour et d'émerveillement, la beauté remplit toute une vie !

*François Marquis
Président AQDR à l'Ahuntsic -St-Laurent*

Montréal, novembre 2020

ÉVÉNEMENTS À VENIR

• INVITATION

Nous invitons les membres de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent à une **conférence ZOOM sur l'ouest américain** qui sera donnée par **Mme Hélène Robillard-Frayne**, membre du CA de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent, **et son mari Tony Frayne**, membre de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent, le **vendredi 29 janvier 2021 à 14 h** à la demande de la Bibliothèque de Kirkland.

Pour des renseignements vous pouvez contacter :

Mme Annie Tétreault, chef de section-service au public et référence, bibliothèque de Kirkland, 17100 boulevard Hymus, Kirkland H9J 2W2 (mais, il s'agira d'une conférence par ZOOM), tél : 514-694-4100, ATetreault@ville.kirkland.qc.ca

• ou **Mme Hélène Robillard-Frayne**, 514-271-1950 , fraynes@sympatico.ca

SI LE CONTEXTE LE PERMET...

- SORTIE À LA **CABANE À SUCRE** (MARS OU AVRIL 2021)
- VISITE **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL**
(À L'OUVERTURE DU MUSÉE)





AQDR
Ahuntsic-Saint-Laurent
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PÉRETRAIRES

TOUTE L'ÉQUIPE



François Marquis,
président



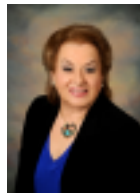
Osvaldo Nuñez,
vice-président



Zaida Nuñez,
administratrice



Hélène Robillard-Frayne,
administratrice



Amy Nalbandian,
secrétaire



Gilles Léveillé,
administrateur



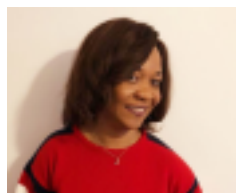
Jeannine Roy-Nuckle,
administratrice



Jean-Paul Lahaie,
trésorier



Samuel Luboya,
administrateur



Nadia Kapinga M.,
coordonnatrice



Malika Boucherrab,
secrétaire-comptable

Rédaction : Toute l'équipe de l'AQDR-ASTL

Conception et mise en page : Nadia Kapinga Mukendi, coordonnatrice

Collaboration : François Marquis, président

Jean-Paul Lahaie, trésorier

1650, rue Viel, Montréal, Québec, H3M 1G5, tél. : (514) 332-8222, aqdr.astl@gmail.com